



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

francophonie

Question écrite n° 38330

## Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le référé de la Cour des comptes du 3 juillet 2013 relatif à l'enseignement du français à l'étranger mené en application de l'article R. 143-1 du code des juridictions financières. À l'issue de son enquête la cour a transmis au ministère ce référé ainsi qu'un rapport d'observations définitives comportant vingt-huit observations. La cour souligne que les rémunérations des enseignants et des cadres administratifs représentent la moitié des charges de l'agence. Elle estime que ces dépenses appellent un effort de maîtrise et met en évidence que l'avancement automatique, de fait, sans fondement juridique spécifique, de l'ensemble des enseignants à l'étranger à la cadence la plus accélérée, constitue une rupture d'égalité par rapport à la situation des enseignants exerçant sur le territoire français. La juridiction financière suggère par conséquent de repenser la gestion et la rémunération des personnels. Il lui demande de préciser sa position à ce sujet.

## Texte de la réponse

La compétence et la mission d'élaborer, de gérer et d'instruire les règles d'avancement de ses personnels titulaires revient à l'administration d'origine, c'est-à-dire le ministère de l'éducation nationale. L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) a pour unique rôle d'appliquer ces décisions à chaque situation individuelle des personnels détachés sur un contrat au sein de l'établissement public. Elle le fait dans le cadre des règles du décret 2002-22 qui a pour unique objet la gestion administrative et financière des contrats et non l'instruction des règles d'avancement des personnels enseignants dans leur corps d'origine.

## Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Lefebvre](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38330

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Français de l'étranger

**Ministère attributaire :** Français de l'étranger

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [24 septembre 2013](#), page 9870

**Réponse publiée au JO le :** [5 novembre 2013](#), page 11641